

# MEDECINE OSTEOPATHIQUE

Juillet 2017

## GUIDE D'INSTALLATION JEUNE DIPLOME

### Formalités administratives

#### 1/ Inscription au répertoire ADELI

Dès l'obtention de votre diplôme remis par votre établissement de formation, vous devez procéder à son enregistrement auprès de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont vous dépendez.

La liste des Délégations Territoriales est disponible sur <https://www.ars.sante.fr/>

#### 2/ Inscription URSSAF

Par le biais du Centre de Formalités des Entreprises, vous devez entreprendre une déclaration de création d'activité auprès de votre Centre de Formalité des Entreprises (CFE) regroupé avec l'URSSAF : <https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

Vous ferez auprès de l'URSSAF une déclaration de création d'activité par le formulaire POPL téléchargeable sur : [https://www.cfe.urssaf.fr/static\\_cfe/NormesEDI-CFE/POPL.pdf](https://www.cfe.urssaf.fr/static_cfe/NormesEDI-CFE/POPL.pdf)

A l'issue de cette démarche, vous recevrez un numéro SIRET.

L'URSSAF centralise les formalités administratives et votre déclaration d'activité est transmise

- Au RSI (assurance maladie)
- A la CIPAV (caisse de retraite)
- Aux Services Fiscaux

Vous pouvez contacter par écrit le RSI et la CIPAV pour acter votre enregistrement URSSAF.

#### 3/ Le code APE :

Vous serez répertorié par l'INSEE sous le code 86.90 E (cf. nomenclature INSEE janvier 2008). Ce code APE vous sera communiqué par courrier après l'enregistrement de votre déclaration de création d'activité. Vous n'avez aucune démarche à accomplir pour l'obtenir.

### Assurance

#### La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Cette assurance (obligatoire depuis la loi du 4 mars 2002) garantit les risques liés à votre activité d'ostéopathe. (cf. Bulletin SNOF de Juin 2004)

En cas de faute professionnelle, votre responsabilité pénale peut être engagée d'où l'importance d'une RCP.

Prenez soin de lire votre contrat RCP dans sa totalité.

La Protection Juridique, souvent proposée avec la RCP n'est pas obligatoire. Elle est conseillée en cas de litige pour bénéficier, tout ou en partie, de l'assistance d'un avocat.

*Médecine Ostéopathe a négocié avec le cabinet d'Assurances Gerbault un contrat d'assurance couvrant les actes mentionnés à l'article 3 des décrets de 2007 (voir Espace Membre) en sus de la RCP, avec un tarif préférentiel aux membres de MO.*

### TVA

Les ostéopathes sont exonérés de TVA.

### Rétrocession d'Honoraires

Suite à un remplacement ou dans le cadre d'une collaboration, les honoraires rétrocédés font l'objet d'une déclaration DAS2 par l'ostéopathe qui sollicite un remplaçant ou un collaborateur.